**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU**

**CONSEIL D’ADMINISTRATION**

**DE L’EIVP DU 19 AVRIL 2023**

Approuvé par le Conseil d’administration du 3 juillet 2023

**Membres du Conseil :**

*Présents*

|  |  |
| --- | --- |
| M. Jérôme Gleizes | Conseiller de Paris, Président du Conseil d’administration |
| Mme Marie-Christine Lemardeley | Conseillère de Paris |
| M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot | Président de l’Association des ingénieurs territoriaux de France |
| M. Timothée Jacques | Représentant l’Association des anciens élèves de l’EIVP |
| M. Jesus Alfaro | Représentant des élèves |

*Représentés (ayant donné pouvoir)*

|  |  |
| --- | --- |
| M. Antoine Guillou | Conseiller de Paris |
| M. François Dagnaud | Conseiller de Paris |
| M. Gilles Roussel | Président de l’Université Gustave Eiffel |
| M. Anthony Briant | Directeur de l’Ecole des Ponts ParisTech |
| Mme Emma Sagot | Représentante des élèves |

*Absents ayant donné pouvoir sans porteur*

|  |  |
| --- | --- |
| M. Sylvain Raifaud | Conseiller de Paris |
| Mme Ghislaine Geffroy | Présidente du conseil de perfectionnement |

*Absents*

|  |  |
| --- | --- |
| Mme Elisabeth Stibbe | Conseillère de Paris |
| Mme Nathalie Maquoi | Conseillère de Paris |
| M. Jean-Noël Aqua | Conseiller de Paris |
| Mme Catherine Ibled | Conseillère de Paris |

**Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l’EIVP

Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l’EIVP

Mme Aurélie Signoles, responsable du centre de documentation de l’EIVP

M. Jacques-Henri de Lavit, directeur de cabinet de Marie-Christine Lemardeley

M. Jean Cambou, bureau de l’enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris

Mme Florence Jacquinod, représentante du personnel enseignant de l’EIVP

Mme Marie-Claude Bonan, représentante du personnel administratif et technique de l’EIVP

**Jérôme Gleizes** ouvre la séance à 14h08.

Il constate que le quorum est atteint et aborde l’ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022 est approuvé à l’unanimité sans modification.

**Organisation**

**2023 – 001** : Adhésion aux réseaux et associations

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de l’EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente le panorama des associations professionnelles et scientifiques dont l’EIVP est adhérente, étant précisé que l’École est insérée dans de nombreux autres réseaux du fait de son appartenance à l’université Gustave Eiffel. Les adhésions directes qui ont été conservées donnent accès à des informations privilégiées et à des services.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Franck Jung** précise que la Cdefi n’a pas notifié le montant de la cotisation mais que celui-ci est du même ordre que pour la Conférence des grandes écoles, soit 2.500 €, avec des services associés.

Au terme de cet échange, la délibération relative à l’adhésion de l’EIVP à différentes associations et réseaux est adoptée à l’unanimité.

**Budget**

**2023 – 002** : Situation du budget et des emplois

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** relève la saisonnalité des recettes propres, qui sont constatées à hauteur de 199.000 € pour un objectif de 1,62 M€, ainsi que la sous-dépense en chapitre 012 (dépenses de personnel) en raison des vacances de poste, dont deux postes d’enseignants-chercheurs en cours de recrutement. L’établissement applique désormais les procédures de recrutement de l’université, qui impliquent un passage dans les instances et la constitution de commissions de sélection. **Franck Jung** précise que la commission s’est réunie pour le premier recrutement et qu’elle est programmée d’ici deux semaines pour le second. Les prises de poste sont prévues à la rentrée 2023. **Laurence Berry** mentionne également la refacturation, par la RIVP, d’un arriéré de 95.500 € de taxe sur les bureaux ; cette dépense est couverte par une provision constituée sur les exercices 2021 et 2022.

Aucune intervention n’étant sollicitée, il est pris acte à l’unanimité de la communication sur la situation du budget et des emplois.

**Jérôme Gleizes**, porteur du pouvoir de **Gilles Roussel**, se retire pour les délibérations 2023-003 et 2023-004.

**Marie-Christine Lemardeley** est élue présidente de séance.

**2023-003** : Compte de gestion de l’exercice 2022

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique qu’il y a encore cette année les deux documents : compte de gestion et compte administratif, mais que l’adoption du référentiel comptable M57 permettra, à terme, de passer au compte financier unique. Les comptes de l’exercice font apparaître un déficit dans les deux sections. En section de fonctionnement, cela s’explique par un décalage dans la constatation des recettes de frais de scolarité, qui sont depuis cette rentrée collectés par l’université Gustave Eiffel et reversés à l’école. Il n’y a pas de perte de valeur, puisque ces recettes seront constatées sur l’exercice 2023, et le résultat cumulé reste positif. En section d’investissement, l’établissement était depuis plusieurs années en situation de surfinancement et a entamé en 2022 un nouveau cycle d’investissement. Le déficit des opérations de 2022 absorbe une partie de l’excédent cumulé. La situation patrimoniale montre une augmentation des immobilisations nettes ; cela répond à une observation de la chambre régionale des comptes qui s’inquiétait d’une situation de sous-investissement pouvant amener à une perte de compétitivité. La trésorerie en fin d’exercice est en diminution, en raison du double déficit, mais reste supérieure au ratio prudentiel. Compte tenu de l’autorisation de programme votée au conseil du mois de décembre, le fonds de roulement disponible représente 2,4 mois de dépenses réelles de fonctionnement.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération approuvant le compte de gestion de l’exercice 2022 et donnant quitus au comptable public est adoptée à l’unanimité  (**Jérôme Gleizes**, porteur du pouvoir de **Gilles Roussel**, ne prend pas part au vote).

**2023-004** : Compte administratif de l’exercice 2022

**Marie-Christine Lemardeley** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** relève que l’établissement a été en situation de sous-effectif encore en 2022, avec 42,5 ETP travaillés en 2022 contre 50,3 ETP travaillés en 2019, avant la crise sanitaire. De ce fait, le montant des dépenses de personnel est du même ordre qu’en 2021 et inférieur à l’inscription budgétaire. Le coût immobilier (loyer et charges locatives) a augmenté de 4% par rapport à 2021 ; l’établissement subit un effet-ciseau entre le dynamisme de l’indice de révision des loyers et la stabilité de ses recettes récurrentes de fonctionnement. Les autres charges ont retrouvé leur niveau d’avant la crise sanitaire. Les recettes issues des entreprises (taxe d’apprentissage et contributions financières des employeurs aux différentes formations) sont en progression. L’activité de recherche reprend progressivement mais est encore à un point bas. L’établissement a pu financer un poste d’ingénieur pédagogique sur les crédits de l’I-SITE FUTURE qui sont, depuis le début de l’année 2022, dévolus de manière pérenne à l’université Gustave Eiffel. En section d’investissement, le principal poste de dépense a été le renouvellement de l’infrastructure de serveurs, dont le calendrier a été avancé par mesure de sécurité suite à deux cyber-attaques.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération approuvant le compte administratif de l’exercice 2022 et donnant quitus au président est adoptée à l’unanimité (**Jérôme Gleizes**, porteur du pouvoir de **Gilles Roussel**, ne prend pas part au vote).

**Jérôme Gleizes** reprend la présidence de séance.

**2023 – 005** : Affectation du résultat de l’exercice 2022

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique qu’en l’absence de besoin de financement de la section d’investissement, il est proposé d’affecter le résultat en recette de la section de fonctionnement, ce qui permettra d’ouvrir des crédits en dépense au budget supplémentaire. L’excédent étant lié à des vacances de poste, il ne présente pas un caractère structurel et il n’a pas lieu d’être capitalisé.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération relative à l’affectation du résultat de l’exercice 2022 est adoptée à l’unanimité.

**2023 – 006** : Budget supplémentaire de l’exercice 2023

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente la répartition des 214 648,28 € ouverts en dépense de la section de fonctionnement. Les principaux axes sont l’accompagnement du changement, la mise en valeur du projet d’établissement et la sécurité. Il est également procédé à des réévaluations d’enveloppes pour prendre en compte les révisions de prix, notamment sur les dépenses de maintenance, et les financements obtenus, notamment pour les mobilités internationales. Les crédits ouverts en section d’investissement sont affectés notamment à l’opération de réaménagement des locaux.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération approuvant le budget supplémentaire de l’exercice 2023 est adoptée à l’unanimité.

**Questions diverses**

Communication sur la politique documentaire

**Aurélie Signoles** expose les grands axes de la politique documentaire et de service aux étudiants développée par le centre de documentation de l’EIVP :

# Valoriser l’existant, enrichir le fonds et formaliser les processus métier : Mettre en place une politique d’acquisition cohérente, évolutive et en phase avec les besoins des usagers ; Enrichir et diversifier le fonds (d’un fonds spécialisé à un fonds plus généraliste) ; Inventorier l’existant pour le classer et le valoriser ; Améliorer la conservation des collections papier pour inscrire le fonds dans la durée ; Rationnaliser les abonnements aux périodiques ; Renforcer la qualité bibliothéconomique

* Elargir les collections et en faciliter l’accès : Développer la documentation électronique et son accès ; Augmenter le signalement des ressources numériques ; Mieux orienter les usagers lors des recherches et de l’accès aux documents ; Mettre en place un dispositif davantage info-communicationnel s’appuyant sur la veille, fer de lance du service
* Accroître l’articulation avec la pédagogie, diversifier l’offre de service et dynamiser l’identité professionnelle : Accompagner les étudiants dans l’acquisition des compétences informationnelles ; Davantage capitaliser et valoriser les productions internes ; Développer les relations avec tous les publics de l’EIVP et renforcer le réseau

La nouvelle implantation du centre de documentation confortera ces orientations. **Aurélie Signoles** précise que la surface est actuellement de 96 m² pour la salle de lecture, dans laquelle sont compris les postes de travail des documentalistes, et 20m² de rayonnages mobiles de type compactus ; la surface projetée est 150 m² en libre accès pleinement dédiée aux usagers.

**Jean Grillot** demande comment s’exprime la dimension « génie urbain » dans le projet. **Aurélie Signoles** évoque la mise en valeur des écrits fondateurs, tels ceux de Claude Martinand, ainsi que les actes des universités d’été du génie urbain qui font partie des incontournables de la collection.

**Timothée Jacques** s’enquiert du devenir des espaces actuellement occupés par le centre de documentation. **Laurence Berry** précise qu’ils accueilleront une salle de cours dédiée à la formation continue, une petite salle de réunion et une salle à usage mixte, cours et réunions. **Aurélie Signoles** relève que la réversibilité des aménagements a été un des axes de conception du projet.

**Marchés publics**

**2023 – 007** : Autorisation de signer le marché de travaux pour la relocalisation du centre de documentation et la réhabilitation de l’accueil

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** présente les grandes lignes du projet de réaménagement des espaces, dont la relocalisation du centre de documentation au rez de chaussée du bâtiment, la rénovation du hall d’accueil et le réagencement des espaces de travail aux niveaux 1 et 2 du bâtiment. La maîtrise d’œuvre a été renforcée par une mission d’OPC pour garantir la bonne organisation du chantier dans un délai contraint. La consultation d’entreprises a été lancée sous la forme d’un marché en procédure adaptée avec quatre lots techniques (curage/2nd œuvre/aménagement intérieur, électricité, plomberie/CVC, rayonnages mobiles). Il est demandé au conseil d’administration d’autoriser la signature du marché de travaux, dont le montant excède la délégation permanente accordée au président du conseil d’administration.

**Jérôme Gleizes** affirme que le centre de documentation est un des atouts méconnus de l’EIVP. Il se félicite qu’il soit mis au centre de l’école tout en développant la possibilité de s’ouvrir sur l’extérieur. Il lui semble important de retracer l’histoire du génie urbain en s’appuyant sur les textes fondateurs et en présentant les développements actuels et à venir, en lien avec l’adaptation au changement climatique. Comme cela a été montré lors des dernières Journées du génie urbain [qui se sont tenues à l’EIVP les 14 et 15 mars], le génie urbain s’empare de notions qui n’existaient pas il y a cinquante ans, telles que l’anthropocène. Le nouvel espace pourra être le cadre d’événements pour l’ensemble des acteurs du génie urbain.

Aucune autre intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant la signature du marché de travaux pour la relocalisation du centre de documentation et la réhabilitation de l’accueil est adoptée à l’unanimité.

**Formation, vie étudiante**

**2023 – 008** : Barème des bourses de mobilité dans le cadre de la charte Erasmus+

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de rapporter le projet.

**Franck Jung** rappelle que, dans le cadre de la charte Erasmus+, l’EIVP estliée à 24 écoles et universités dans 18 pays européens dont 15 États-membres de l’Union européenne. Il présente le nouveau barème qui est proposé pour les bourses de mobilité d’études et de stages, suite à l’évolution de la réglementation européenne. L’EIVP a retenu les valeurs basses de la fourchette proposée, afin de favoriser la mobilité du plus grand nombre d’élèves. La durée du séjour à l’international a été portée de 12 à 17 semaines dans le référentiel du titre d’ingénieurs, ce qui conduit à privilégier les mobilités académiques. L’enveloppe financière a fortement augmenté et s’établit à 144.400 € pour la période 2022-2024, intégralement reversés aux élèves.

**Jérôme Gleizes** demande comment s’organise la mobilité internationale pour les élèves en apprentissage. **Franck Jung** indique que la situation est contrastée selon les entreprises d’accueil ; les grands groupes peuvent proposer des mobilités au sein de l’entreprise, pour d’autres institutions d’accueil il faudra envisager une suspension du contrat. La mobilité internationale des apprentis étant plutôt positionnée en troisième année du cursus, il reste encore toute une année pour trouver des solutions.

**Jesus Alfaro** s’enquiert de la possibilité de faire le stage « TFE » de dernière année à l’international. **Franck Jung** estime que le choix appartient à l’élève ; il constate que les élèves préfèrent généralement effectuer leur dernier stage en France dans une perspective de pré-embauche. **Jesus Alfaro** s’inquiète de la capacité d’accueil pour des mobilités d’études. **Franck Jung** signale que le calendrier des départs a été élargi ; les élèves ont désormais la possibilité de partir au 3ème, au 4ème ou au 5ème semestre, chacun des semestres traitant une thématique différente, ce qui multiplie les possibilités d’accueil à l’international.

Au terme de cet échange, la délibération fixant le barème des bourses de mobilité dans le cadre de la charte Erasmus+ est adoptée l’unanimité.

**Conventions**

**2023 – 009** : Convention de partenariat avec la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP)

**Jérôme Gleizes** demande au directeur de l’EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP), société d’économie mixte de la Ville de Paris, qui gère un parc de plus de 64.000 logements et près de 3.500 locaux professionnels. Deuxième bailleur social sur le territoire parisien, la RIVP développe une démarche de responsabilité sociétale, d’écoconstruction et de concertation avec ses locataires. Le partenariat proposé par la RIVP rejoint les objectifs de l’EIVP en matière de développement des compétences de ses élèves, dans les domaines de la maîtrise d’ouvrage et de la gestion de parc immobilier qui constituent une part croissante des débouchés de la formation d’ingénieur en génie urbain et connaissent des mutations importantes (priorité à l’adaptation du patrimoine bâti existant, évolution vers des usages plus sobres en ressources…). Les axes de coopération envisagés couvrent l’orientation des étudiants, l’enseignement et la recherche. Il est notamment prévu la participation de cadres experts de la RIVP aux centres de compétences thématiques, en cours de constitution par l’EIVP, dans une optique d’amélioration continue des programmes d’enseignement. La durée de la convention est de trois ans, prolongeable par avenant.

**Jérôme Gleizes** relève que la RIVP emploie des diplômés de l’EIVP.

Aucune autre intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant le président du conseil d’administration à signer une convention de partenariat avec la Régie immobilière de la Ville de Paris est adoptée l’unanimité.

**2023 – 010** : Avenant à la convention avec l’Université Gustave Eiffel relative à la gestion des inscriptions en formation initiale

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que, depuis la rentrée 2022, l’université Gustave Eiffel gère les inscriptions des élèves de l’EIVP en formation initiale, y compris le recouvrement des frais de scolarité. De ce fait, la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), collectée par le CROUS, est reversée à l’université. Le montant du reversement est bonifié pour les universités par rapport à ce que perçoivent les écoles. Il est proposé de flécher un montant de 21 € par élève inscrit à l’université pour le financement d’actions proposées par l’EIVP, au bénéfice de ses élèves et du campus de Paris. Le reste de la CVEC encaissée par l’université finance les services communs, notamment les services sociaux et de santé, auxquels les élèves de l’EIVP ont désormais accès, ainsi que le FSDIE, fonds de soutien aux initiatives étudiantes, qui peut être sollicité par les associations de l’École pour le financement de projets.

**Jesus Alfaro** demande des précisions sur les modalités d’accès des élèves EIVP aux services de l’université. **Laurence Berry** précise que l’École n’a pas souhaité communiquer sur ces aides tant qu’un accord n’était pas trouvé avec l’université, afin d’éviter des déceptions. Les élèves EIVP n’ont pas encore d’identité numérique @univ-eiffel.fr ; les informations doivent être relayées par l’École. Des accompagnements individuels par le service de santé universitaire ont déjà été mis en place. Pour l’accès aux services sociaux, le trajet jusqu’à Champs-sur-Marne peut être un frein ; il pourrait être pertinent de créer une antenne locale sur le site de Paris, en s’accordant avec l’université sur le financement. **Jesus Alfaro** mentionne le dispositif Universanté qui fait appel à des emplois étudiants. **Jérôme Gleizes** incite les élèves à présenter des projets.

**Timothée Jacques** s’interroge sur le niveau de connaissance de l’université parmi les élèves de l’École. **Laurence Berry** estime que l’université Gustave Eiffel est aujourd’hui bien présente dans le paysage mais que les occasions d’interconnaissance entre étudiants sont encore rares. **Jérôme Gleizes** rappelle que l’université Gustave Eiffel ne se limite pas au campus de Champs-sur-Marne mais compte aussi des implantations dans plusieurs métropoles françaises. Il invite l’École à réunir sa commission « vie étudiante et de campus », qui ne s’est pas encore réunie cette année, pour évoquer ces sujets avec les étudiants.

Au terme de cet échange, la délibération autorisant le président du conseil d’administration à signer un avenant à la convention avec l’université Gustave Eiffel relative à la gestion des inscriptions en formation initiale est adoptée l’unanimité.

**2023 – 011** : Avenant à la convention avec l’École nationale supérieure d’architecture de Paris La Villette et l’École spéciale des travaux publics relative à l’organisation du bi-cursus architecte-ingénieur

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** précise que l’avenant présenté traite d’un élément particulier d’organisation qui est le voyage d’études annuel des élèves en bi-cursus. Les trois établissements partenaires participent au financement de ce voyage, en proportion du nombre d’élèves concernés. L’avenant porte sur les années académiques 2020-2021 et 2021-2022 ; un des deux voyages a été annulé en raison de la crise sanitaire mais a quand même engendré des frais.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération autorisant le président du conseil d’administration à signer un avenant à la convention avec l’École nationale supérieure d’architecture de Paris La Villette et l’École spéciale des travaux publics relative à l’organisation du bi-cursus architecte-ingénieur est adoptée l’unanimité.

**Ressources humaines**

**2023 – 012** : Organisation du télétravail à l’EIVP

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** rappelle que l’EIVP a mis en œuvre le télétravail à l’occasion des mesures de confinement, sans disposer alors d’un accord de télétravail. Les dispositions en matière d’organisation du télétravail ont été formalisées pour la première fois à l’été 2021. Au bout d’un peu plus d’un an de fonctionnement de ce dispositif, il est proposé de le faire évoluer en prenant en compte les dispositions adoptées par la Ville de Paris et plus largement dans la fonction publique. L’établissement conserve un régime d’un ou deux jours fixes par semaine ; des éléments de flexibilité sont ajoutés, notamment la possibilité de télétravailler dans un lieu autre que le domicile, et les conditions de recours au télétravail dans des circonstances particulières sont précisées. Un régime particulier de télétravail, pouvant aller jusqu’à trois jours par semaine, est proposé pour les enseignants-chercheurs, afin de se rapprocher des obligations de présence sur site habituelles pour ce type d’emploi. Enfin, l’indemnité journalière de télétravail est mise en place.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération approuvant les dispositions en matière d’organisation du télétravail à l’EIVP est adoptée à l’unanimité.

**2023 – 013** : Titres restaurant pour le personnel de l’EIVP

**Jérôme Gleizes** demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

**Laurence Berry** indique que les titres restaurant ont été instaurés à l’EIVP en 2017 en raison de l’éloignement des restaurants administratifs de la Ville de Paris. Les titres restaurant sont délivrés sous forme de carte de paiement, acceptée dans de très nombreux restaurants du quartier et par la plupart des magasins d’alimentation ; la prestation est appréciée par toutes les catégories de personnel. La hausse des prix de l’alimentation s’est accélérée ces derniers mois et atteint 24,24% depuis la création de la prestation. Il est proposé en conséquence d’augmenter la valeur du titre restaurant en la portant de 9 à 11 €, soit +22%. Le taux de prise en charge par l’employeur est inchangé : 50%.

Aucune intervention n’étant sollicitée, la délibération fixant la valeur des titres restaurant pour le personnel de l’EIVP est adoptée à l’unanimité.

**Questions diverses**

**Jérôme Gleizes** informe les administrateurs de la poursuite du dialogue budgétaire avec la tutelle. Une réunion se tiendra début mai avec les adjoints de la Maire de Paris en charge du dossier, **Antoine Guillou** et **Marie-Christine Lemardeley**, le cabinet de la Maire, le Secrétariat général et les services concernés : direction des finances, direction de l’attractivité économique, direction des ressources humaines. **Jérôme Gleizes** souhaite la mise en place d’une co-tutelle de la direction des ressources humaines et un accord triennal sur le montant de la subvention.

**Marie-Christine Lemardeley** indique avoir rencontré **Gilles Roussel** pour préparer une demande de financement portée conjointement par la Ville et par l’université auprès du Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche. Elle a également proposé à la directrice générale de l’enseignement supérieur et de l’insertion professionnelle une visite de l’EIVP. **Jérôme Gleizes** rappelle que le ministère de l’enseignement supérieur était représenté au conseil d’administration de l’École et que c’est l’État qui a créé l’EIVP à l’époque de la Préfecture de la Seine. Il souligne que le besoin d’ingénieurs concerne d’autres métropoles.

**Laurence Berry** indique que la date de la prochaine séance du conseil d’administration n’est pas encore fixée mais le sera rapidement. Le conseil d’administration aura à se prononcer sur les orientations stratégiques de l’établissement qui sont un des éléments du rapport d’auto-évaluation à remettre à la Commission des titres d’ingénieur (Cti) à la rentrée. **Jérôme Gleizes** rappelle que la Cti a alerté l’École sur la faiblesse de son taux d’encadrement pédagogique.

L’ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n’étant évoquée, le Conseil d’administration est clos à 15h45.